

ROUBAIX

REDACTION : 30, Rue Pasteur, 141. G-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue du Quesnoy

La hausse du prix de la vie

LES SYNDICATS OUVRIERS DEMAN-
DENT UNE AUGMENTATION DES
SALAIRES. — LES PATRONS REPOUS-
SENT CETTE DEMANDE.
Nous notions récemment la répercussion de la hausse du prix de la vie sur le monde ou-
vrier, en faisant prévoir une prochaine interven-
tion des syndicats.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Les Commissions administratives des syn-
dicats ouvrier textiles de Roubaix, Tourcoing,
Lannoy, Mouscron, et environs nous ont chargés
de faire connaître cette demande à Messieurs les
industriels du Consortium textile de Roubaix,
Tourcoing et environs, les industriels de la région,
de même temps de bien vouloir leur faire
part que nous leur sollicitons une entrevue avec
les représentants du Consortium dans un délai
assez rapproché, pour examiner avec eux l'im-
portance d'un relèvement des salaires ouvrier.

Les deux autres grands syndicats du bou-
levard de Belfort (C. G. T.) ont également inter-
venu auprès des industriels de la région, et
le syndicat de la métallurgie en accord avec
les syndicats similaires de Tourcoing et de Lan-
noy, a demandé une entrevue aux industriels
industriels pour que la situation soit examinée
en commun.

Le syndicat du bâtiment désirait une entrevue
régionale, à laquelle auraient participé les syn-
dicats patronaux et ouvrier de Lille, Roubaix,
Tourcoing et environs, les syndicats de la région,
régionale des Entrepreneurs lui a fait savoir que
son groupement se montrait défavorable à ce
mode de discussion.

Les délégués ouvrier du bâtiment se réuniront
jeudi pour examiner la situation.
D'autre part, la Commission intersyndicale de
l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, nous
adresse, à ce sujet, le communiqué suivant que
nous insérons à titre documentaire.

La Commission intersyndicale de l'industrie
textile de Roubaix-Tourcoing s'est réunie le 27
février 1923 pour examiner les demandes d'aug-
mentation de salaires qui lui ont été transmises
par les syndicats ouvrier.

La Commission intersyndicale rappelle que
les salaires de l'industrie textile, à Roubaix-
Tourcoing, ont été établis en octobre 1922. Ils
n'ont plus été basés sur les statistiques officielles
générales de la France vient de publier les nom-
bres indices comparatifs entre le quatrième tri-
mestre 1921 et le quatrième trimestre de 1922.
Ces nombres indices sont les suivants :

FAMILLES NOMBREUSES

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

La grande fête travestie organisée par les
Amicales filles et garçons des écoles du Mou-
lin, Con-Francatois, Cimetière, Pile, Sainie Eli-
sabeth, Saint Vincent, Ternaux, Delzenne et
Chanzy, qui a eu lieu samedi soir, fut un
véritable triomphe.

Tous les assurés nés en février doivent
échanger leur carte annuelle à la mairie,
avant le 10 mars. Les retardataires nés
dans les mois précédents, doivent obliga-
toirement remplir cette formalité le plus
tôt possible. Faute de s'y conformer cha-
que année, les intéressés perdent leurs
droits aux allocations prévues par la loi
lors de la liquidation de leur pension ou en
cas de décès.

Les Commissions administratives des syn-
dicats ouvrier textiles de Roubaix, Tourcoing,
Lannoy, Mouscron, et environs nous ont chargés
de faire connaître cette demande à Messieurs les
industriels du Consortium textile de Roubaix,
Tourcoing et environs, les industriels de la région,
de même temps de bien vouloir leur faire
part que nous leur sollicitons une entrevue avec
les représentants du Consortium dans un délai
assez rapproché, pour examiner avec eux l'im-
portance d'un relèvement des salaires ouvrier.

Le prochain cours aura lieu aujourd'hui,
mercredi, à 19 h. 30, 42, rue d'Alsace.

Le prochain cours aura lieu aujourd'hui,
mercredi, à 19 h. 30, 42, rue d'Alsace.

Le prochain cours aura lieu aujourd'hui,
mercredi, à 19 h. 30, 42, rue d'Alsace.

Le prochain cours aura lieu aujourd'hui,
mercredi, à 19 h. 30, 42, rue d'Alsace.

Le prochain cours aura lieu aujourd'hui,
mercredi, à 19 h. 30, 42, rue d'Alsace.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

Le Comité informe tous les membres qui
sont à jour de leurs cotisations à la date du
24 février, qu'ils sont invités à assister à l'as-
semblée générale de l'Association et à la tombola
gratuite qui sera tirée aujourd'hui mar-
credi 22 courant à 19 heures, au Casino de
Tillemont, chez M. Riou Velghe, 222, rue du
Tillemont.

LILLE

LE COIN DES ACCIDENTS
SOUS LA ROUE D'UNE VOITURE

Le jeune Victor Durand, 13 ans, demeurant
rue de Brigade, 1, porteur de pain au
service de la Boulangerie l'Indépendante,
voulait hier, vers 14 heures, rue de Tournai,
monter à la marche dans sa voiture. Ayant
mal calculé son élan, il tomba et l'une des
roues du véhicule lui passa sur la jambe
gauche.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le
petit blessé, qui porte des contusions et une
plaie au genou, a été reconduit à son domi-
cile.

Un tramway A passant à sa portée, rue
Nationale, M. Désiré Lessafré, 52 ans, vout-
ur et prend place sans attendre l'arrêt du
véhicule. Ce faisant, il manque le pied et
fit une chute sur la chaussée. Heureu-
sement M. Lessafré en fut quitte pour de
légères contusions aux jambes.

Un octogénaire, M. Pierre Caillot, 81 ans
demeurant à Lille, 22, rue d'Esquermes
passait lundi matin, vers 10 heures, rue
Auber, lorsqu'il s'affaissa subitement sur
le trottoir.

Des éboulements transportèrent le vieillard
dans une maison voisine où il succomba
aussitôt. Un docteur requis en toute hâte,
ne put que constater le décès, attribué à
une embolie au cœur. Le corps du défunt
a été reconduit à son domicile.

M. le juge d'instruction Blanchard, chargé
de cette affaire, s'est rendu à l'hôpital Saint-
Sauveur dans le but d'y interroger le con-
ducteur de train Destrebecq, blessé dans les
circonstances que nous avons relatées.

Un plan de l'endroit a été soigneusement
relevé, puis photographié. On s'explique
mal que le waltman de la voiture motrice qui
appartenait au convoi, ayant stoppé, ne put
tamponner à temps ce dernier. Il a bien
une courbe à cet emplacement, mais au-
cune construction n'arrête la vue.

Des photos des voitures accidentées ont
également été prises.

ARLEUX
LE REVOLVER DU SIDI

Latoni Akli, 22 ans, demeurant à Arleux,
eut une discussion avec M. Marquand
Alm, cabaretier, chez qui il se trouvait.
Le Sidi, à ce moment donné, sortit de sa
poche un revolver chargé et en menaça
M. Marquand, en disant : « Voilà qui
servira pour toi ce soir ! »

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

Les menaces, prévenues, ont arrêté
l'énergumène qui sera poursuivi pour me-
naces de mort et port d'arme prohibée.

OFFICE DEPARTEMENTAL
DES PUPILES DE LA NATION

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précédemment.

Le délai d'inscription à la Préfecture pour
l'examen d'admission aux bourses d'enseignement
secondaire est fixé au 31 mars et non au 28 fé-
vrier, comme il avait été précéd